

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNG
Centre national de gestion

Délibération n° 2007-02 du 13 décembre 2007 relative aux tableaux des emplois 2007-2008

NOR : SJSN0731626X

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21 ;

Vu le rapport présenté par la directrice générale,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau des emplois autorisés, en équivalents temps plein, pour le CNG au titre de l'année 2007 est fixé à 91.

Article 2

Le tableau des emplois autorisés, en équivalents temps plein, pour le CNG au titre de l'année 2008 est fixé à 109.

Article 3

La directrice générale du CNG est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé – protection sociale – solidarités*, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré à Paris, le 13 décembre 2007.

Pour extrait certifié conforme.

Le président du conseil d'administration,

J. RICHARD